



ARCHES - AOÛT 2022

DOSSIER D'INSCRIPTION À L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

CENTRE DE LOISIRS ÉDUCATIFS « 3 - 17 ANS »

Lieu : Groupe Scolaire Jean Haedrich - 5 rue de la mairie 88380 ARCHES

Document à rendre au plus tard le 28 juillet 2022 (pour la première semaine)

Sommaire :

1. Formulaire de renseignements.....	2
2. Jours de fréquentation.....	4
3. Facturation et règlement.....	5
4. Bus.....	6
5. Règlement intérieur.....	7

Documents obligatoires à fournir :

- ☐ Attestation de responsabilité civile couvrant les activités extrascolaires
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Copie du carnet de vaccination avec indication du nom de l'enfant (si l'enfant est né après le 01/01/2018, bien fournir les photocopies des 11 vaccins obligatoires)
- ☐ Document attestant du quotient familial (attestation de la CAF)
- ☐ Copie du livret de famille (page parents et enfant)

En cas de séparation des parents :

- ☐ Pièce justificative attestant de l'attribution de l'autorité parentale

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél : 03 29 82 48 08 - E-mail : contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

1. FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT A INSCRIRE

Nom : Prénom :
Né(e) le : ... / ... / ... à Age : Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

RESPONSABLES LÉGAUX

Situation familiale :

☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Vie maritale ☐ Divorcé(e) / Séparée ☐ Monoparentale

Parent : Autorité parentale ☐ oui ☐ non

☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : ... / ... / ... / ... / ... Tél portable : ... / ... / ... / ... / ... Tél. professionnel : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail : @

N° de sécurité sociale : ... - ... - ... - ... - ... / ... N°allocataire : CAF / Autre régime

Parent : Autorité parentale ☐ oui ☐ non

☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : ... / ... / ... / ... / ... Tél portable : ... / ... / ... / ... / ... Tél. professionnel : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail : @

N° de sécurité sociale : ... - ... - ... - ... - ... / ... N°allocataire : CAF / Autre régime

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE ET AUTORISEES* À VENIR RECUPERER L'ENFANT (autres que les parents)

Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Tél domicile :	Tél domicile :	Tél domicile :
Tél portable :	Tél portable :	Tél portable :
Tél travail :	Tél travail :	Tél travail :

**ces personnes devront présenter leur pièce d'identité*

Si vous autorisez votre enfant à rentrer seul au domicile, joindre une autorisation écrite

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

Vaccins obligatoires : DT POLIO. Pour les enfants nés à partir du 01/01/2018, 8 autres vaccins obligatoires (voir Loi du 30 décembre 2017 article 49)

Si l'enfant n'a pas ce vaccin obligatoire, joindre un certificat médical de contre-indication.

L'enfant suit-il un traitement médical ? : ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

ALLERGIES : ☐ Asthme ☐ Alimentaire ☐ Médicamenteuses ☐ Autres

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES (lunettes, prothèses auditives...) :

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, opérations,...) en précisant les précautions à prendre ou si il y a besoin (à la demande de la famille) de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé.....
.....
.....

DROIT A L'IMAGE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Je soussigné(e) M/Mme..... autorise / n'autorise pas* les espaces éducatifs des Francas à photographier mon enfant et à utiliser ensuite ces photos :

- pour la durée des droits de propriétés intellectuelles
- à titre non commercial, non lucratif
- pour les supports réguliers existants ou à venir notamment *Camaraderie, grandir ! loisirs éducatifs et territoires, agrandir ! un autre regard sur les centres de loisirs*, et pour leur mise en ligne sur les sites Web Francas ainsi que pour des brochures d'information ou de présentation des Francas, montages Power Point, vidéo, dossiers internes aux Francas.

Les légendes accompagnant la reproduction des photographie(s) ne devront pas nuire à l'image de mon enfant ni porter atteinte à sa réputation ou à sa vie privée.

* rayer la mention inutile

Règlement intérieur et engagement de l'autorité parentale

Je soussigné(e) M/Mme, responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés ci dessus et autorise la direction des accueils éducatifs à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je soussigné(e) M/Mme....., responsable légal de l'enfant, certifie avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs et j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur l'ensemble des documents fournis. De plus, je m'engage à procéder aux modifications nécessaires en cas de changement de situation de mon enfant.

Date.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

2. JOURS DE FRÉQUENTATION

☐ Centre de loisirs de ARCHES

Les inscriptions à la semaine sont prioritaires. L'inscription sur 3 jours ne sera prise en compte qu'en fonction des places disponibles à l'issue de la clôture des inscriptions, soit après le 28 juillet 2022.

Du lundi 01 août au vendredi 26 août 2022 : (entourez les jours souhaités : 5 ou 3 jours / semaine)

Semaine 31	Semaine 32	Semaine 33	Semaine 34
Du lundi 01/08 au vendredi 05/08	Du lundi 08/08 au vendredi 12/08	Du lundi 15/08 au vendredi 19/08	Du lundi 22/08 au vendredi 26/08
L / M / M / J / V	L / M / M / J / V	L / M / M / J / V	L / M / M / J / V

Nombre de forfait(s) à 5 jours :

Nombre de forfait(s) à 3 jours :

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX

- 1 - J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées.
- 2 - J'autorise les organisateurs à prendre toutes mesures, en cas d'urgence médicale. Il sera fait appel aux services d'aide médicale urgente du centre 15 chargés d'évaluer la situation et de déclencher la réponse adaptée. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.
- 3 - Je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs, en raison des soins prodigués.
- 4- En cas de séparation, si l'un des parents n'est pas habilité à prendre en charge l'enfant, vous devez nous fournir une pièce justificative (copie du jugement)
- 5 - Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter et à le faire respecter.

Rappel : Uniquement les personnes indiquées sur le dossier d'inscription initial seront habilitées à récupérer votre enfant. En cas de changement, vous devez le signaler par écrit à la structure.

A..... le.....

Signature du responsable de l'enfant - précédé de la mention « Lu et Approuvé » :

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

3. FACTURATION ET REGLEMENT

Tarification de Base

	Allocataire CAF QF < 600	Allocataire CAF 601 < QF < 1197	Allocataire CAF 1197 < QF	Non allocataire CAF
5 jours	101 €	103 €	105 €	123 €
3 jours	61 €	62 €	63 €	74 €

Veuillez reporter le prix concernant votre tranche ci-dessous selon votre Quotient Familial et le nombre de forfaits (5 jours ou 3 jours) choisis :

A (forfaits 5 jours) = € * nombre de forfait(s) 5 jours = €

B (forfaits 3 jours) = € * nombre de forfait(s) 3 jours = €

Prix du séjour (avant déductions) C = A + B = €

Déductions

Aide communale à déduire

ARCHES	ARCHETTES	ELOYES	JARMENIL	POUXEUX
8 € / JOUR	5 € / JOUR	7,9 € / JOUR	5 € / JOUR	7,5 € / JOUR
30 JOURS / AN	20 JOURS / AN	20 JOURS / AN	20 JOURS / AN	20 JOURS / AN

Montant déduction communale	 €/jour * jours de présence = €	
Lundi 15 août 2022 (férié)	15€	+
Aide aux Temps Libres CAF	 * 1€ = €	+
Chèques vacances ANCV	€	+
Prise en charge CE : à préciser	€	+
Total des déductions	(D).....€	=

Récapitulatif règlement:

Chèque à l'ordre des Francas des Vosges

Prix du séjour (C)	Déductions (D) *	Total du séjour *	Mode de règlement	Réglié le
		(C)-(D) =€		

*sous réserve du solde de nombre de jours d'aide communale annuel, une régularisation pourra être demandée au début du séjour

A..... le.....

Signature du responsable de l'enfant :

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

4. RAMASSAGE CAR

Matin : Départ à 7h45 de ELOYES (prise en charge dans l'ordre suivant par l'accompagnateur)

Horaire	Lieu	Arrêt
7h45	ELOYES	Eglise
7h50	POUXEUX	Maison des Associations
7h53	JARMENIL	Arrêt de Bus Rond-Point
7h58	ARCHETTES	École Maternelle
8h00	ARCHES	Arrêt de Bus ancienne Boucherie REMY

Soir : Retour - départ à 17h30 de Arches

Horaire	Lieu	Arrêt
17h30	ARCHES	Arrêt de Bus ancienne Boucherie REMY
17h33	ARCHETTES	École Maternelle
17H38	JARMENIL	Arrêt de Bus Rond-Point
17h40	POUXEUX	Maison des Associations
17h45	ELOYES	Eglise

Je soussigné(e) M./Mme habitant la
commune de déclare que mon enfant (nom - prénom)
..... utilisera le service de ramassage en car.

De plus (*pour les enfants de plus de 6 ans*), je l'autorise à rentrer seul à mon domicile le soir à sa descente du car
à l'arrêt de la commune de

Merci de compléter le tableau ci-dessous en cochant les jours demandés pour le ramassage :

	Semaine 31					Semaine 32					Semaine 33				Semaine 34				
	01/08	02/08	03/08	04/08	05/08	08/08	09/08	10/08	11/08	12/08	16/08	17/08	18/08	19/08	22/08	23/08	24/08	25/08	26/08
Matin																			
Soir																			

(si exceptionnellement, votre enfant ne prend pas le car, pensez à en informer le directeur du centre de loisirs.)

Fait à le/...../.....

Signature du responsable de l'enfant - précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

VACANCES ÉTÉ 2022

Préambule :

L'accueil des enfants se fera dans le cadre du protocole sanitaire mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

LES FRANCAS

L'Association Départementale des Francas des Vosges est une association d'Éducation Populaire organisatrice d'Accueils collectifs de Mineurs avec et sans Hébergement et une fédération d'organismes locaux. L'organisation d'un centre de loisirs par les Francas des Vosges dans une collectivité se fait dans le cadre d'une convention et d'une adhésion de la collectivité à l'association.

Mouvement d'éducation populaire, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles, les Francas sont reconnus d'utilité publique, agréés par les ministères de l'Éducation nationale, et de la Jeunesse et des Sports. Dans les Vosges, les Francas portent leurs valeurs et leur projet d'éducation « avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible », au travers de nombreuses activités, dont la gestion de centres de loisirs, d'accueils périscolaires et d'accueils de jeunes pour le compte de collectivités.

Les Francas des Vosges oeuvrent à promouvoir des espaces de loisirs éducatifs pour les enfants ainsi qu'à promouvoir les droits de ceux-ci. L'ensemble des projets est disponible sur www.franca-vosges.org

Article 1: DISPOSITIONS GENERALES

Le présent texte est destiné à réglementer le fonctionnement interne des espaces éducatifs gérés sur les territoires par les Francas des Vosges.

Ces accueils ont pour objet d'accueillir les enfants dans le respect du code de l'Action social et des familles Art. R227-1 et Art. R227-7.

Les accueils périscolaires accueillent les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés dans une école relevant du Ministère de l'Éducation Nationale.

Les accueils collectifs de mineurs accueillent les enfants âgés de 3 à 17 ans.

Les projets pédagogiques des accueils périscolaires et des accueils de loisirs regroupent les orientations éducatives de l'équipe d'animation. Il s'agit de contrats de confiance entre l'équipe d'animation, les parents et les enfants qui permettent de donner du sens aux activités proposées et à la vie quotidienne de la structure.

À travers l'ensemble des projets et des activités, ces temps d'accueil visent à donner plus d'autonomie à l'enfant, en respectant son rythme propre et en répondant à ses besoins ; à faire participer les enfants à des projets collectifs pour développer leurs capacités à vivre-ensemble. Nous vous invitons à prendre connaissance du projet éducatif et pédagogique de la structure fréquentée par votre enfant sur place (CASF : section 2, Art. 227-23 à 26).

L'équipe d'animation est composée, dans le respect des conditions fixées par le ministère de la jeunesse et des sports, de personnels qualifiés et majoritairement permanents. Les taux d'encadrement sont conformes à la réglementation (CASF : R227-11 à R227-22).

Article 2: ACTIVITÉS ET SORTIES

Activités :

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@franca-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports

Les activités proposées au sein des structures ont une dimension éducative et ludique. Elles sont adaptées aux possibilités et besoins des enfants. Le fonctionnement des structures permet de tenir compte, dans un cadre collectif, des besoins de chaque enfant. Nous vous invitons à prendre connaissance du programme d'activités à l'avance en consultant les panneaux d'affichage présents sur les structures. Elles sont conformes au projet pédagogique et éducatif défini par l'association et l'équipe d'encadrement, qui pourront se faire aider de toute personne compétente. Ce projet est élaboré annuellement.

Document « Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques » (arrêté du 25 avril 2012)

Pour pratiquer les activités nautiques (Canoë-Kayak, Paddle, voile) prévues dans les mini-camps, il est obligatoire que votre enfant possède le « Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques » imposé par l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du Code d'Action Sociale et des Familles. Cette attestation écrite est délivrée par une personne titulaire du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) comme un Maître Nageur Sauveteur en Piscine. **Sans ce document, votre enfant ne pourra pas participer aux activités aquatiques et nautiques.**

Sorties :

Aucun enfant ne pourra quitter seul la structure sans avoir fourni une autorisation écrite dûment datée et signée par les parents ou le responsable légal.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Toute inscription est conditionnée par :

- l'acceptation des conditions de ce règlement intérieur
- la fourniture de l'ensemble des documents demandés
- **sous réserve de place disponible**

Compte tenu du respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières, le nombre d'enfants pouvant être inscrits sur le mini-camps est susceptible d'être limité par semaine en conséquence.

L'INSCRIPTION EST DEFINITIVE :

À réception du présent dossier dûment rempli et accompagné des documents demandés, sous réserve de place disponible. Un dossier incomplet ne sera pas recevable.

Elle vous engage à :

- Répondre à toute demande de documents concernant la santé physique et psychologique de l'enfant
- Avertir des possibles modifications dans les dates d'inscription la semaine qui précède le changement.

Toute inscription sera facturée à la famille sauf si l'absence est justifiée par un certificat médical.

Article 4 : ANNULATIONS

L'association se réserve le droit d'annuler un mini-camps en cas d'effectif trop restreint. De même, un centre de loisirs sera annulé en cas d'effectif trop restreint après accord de la collectivité.

De plus, l'Association, en concertation avec la collectivité, se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement du séjour. Il en est de même en cas d'actes délictueux. Dans ces circonstances, le séjour reste dû en totalité.

En cas d'annulation de la famille, l'ensemble de la période ayant fait l'objet d'une inscription reste due, sauf en cas d'une impossibilité majeure (fournir un certificat médical) ou dans le cas d'une semaine prévue, une semaine avant au minimum. Toute annulation de la part de la famille moins de 8 jours avant le début du séjour conduira à une facturation de 50% du prix des séjours.

En cas d'annulation de l'organisateur : l'association des Francas des Vosges s'engage à prévenir la famille au minimum une semaine avant le début prévu du mini-camps et à rembourser sans délai.

Article 5 : PAIEMENT

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél : 03 29 82 48 08 - E-mail : contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

LE PRIX COMPREND :

- Les frais d'organisation, d'alimentation, d'encadrement, d'activités et de déplacement
- L'indemnité contractuelle pour les accidents dont le participant pourrait être victime
- Les aides collectives attribuées directement à l'organisateur.

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- La couverture du vol de biens personnels, de l'argent liquide et des bijoux
- Les frais de déplacement pour se déplacer sur le lieu du centre de loisirs
- Les frais pharmaceutiques et médicaux éventuels qui seront facturés. Nous vous transmettrons à ce moment les documents nécessaires pour obtenir le remboursement auprès de votre caisse d'assurance maladie et, le cas échéant, de votre mutuelle.

L'intégralité du paiement doit être réglé lors de l'inscription.

En revanche, un complément pourra être demandé si le solde de jours d'aide communale est épuisé.

Sont acceptés comme titres de paiement, pour le centre de loisirs, les bons MSA, les chèques vacances (ANCV), les chèques CESU, les aides privées issues des organismes d'embauche des parents, les bons CAF ainsi que les aides spécifiques locales. Tout cela sous réserve d'une attestation officielle de prise en charge valide et originale jointe à l'inscription. Tout règlement en espèces se fera au centime près, aucune monnaie ne sera rendue. Les attestations de prise en charge des collectivités, services sociaux et comité d'entreprises devront stipuler le montant de l'aide et préciser que celle-ci sera directement versée à notre association.

Si vous souhaitez recevoir une facture, merci de la demander à la direction.

Article 6 : MODES DE RÉGLEMENT

Les familles pourront régler :

- par virement bancaire
- par chèque à l'ordre de « Les Francas des Vosges » remis en main propre au directeur / directrice ou par envoi postal à la structure
- par espèces (faire l'appoint car aucune monnaie ne sera rendue)

Pour les centres de loisirs et de vacances sont acceptés comme titres de paiement, les bons MSA, les chèques vacances (ANCV), les chèques CESU, les aides privées issues des organismes d'embauche des parents, les bons d'aides aux temps libres délivrés par la CAF dont un document doit être signé par la famille, ainsi que les aides spécifiques locales. Tout cela sous réserve d'une attestation officielle de prise en charge valide et originale jointe à l'inscription.

En cas de rejet de votre moyen de paiement, les frais bancaires vous seront facturés. En cas de difficultés ou de problèmes particuliers le responsable de la structure se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Aides financières :

En cas de prise en charge par votre Comité d'Entreprise, le Conseil Départemental, l'Union Départementale des Associations Familiales ou autres, vous devez fournir une attestation qui devra stipuler le montant de l'aide précisant qu'elle sera directement versée aux Francas des Vosges et les conditions de prise en charge. Ainsi, une facture pourra être établie.

Article 7 : ALIMENTATION, SANTÉ ET ASSURANCE

Alimentation :

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

Pendant les temps d'accueils, les enfants bénéficient d'un goûter individuel. Les enfants qui ont des régimes particuliers, faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), doivent être signalés au responsable de la structure concernée. Si l'organisation ne permet pas de fournir un goûter adapté au régime particulier d'un enfant, la famille devra fournir celui-ci sans toutefois bénéficier d'une réduction de tarif.

Santé :

Les parents sont tenus d'informer les responsables de tout problème (médical ou autre) susceptible d'entraîner un comportement particulier de l'enfant ou de l'empêcher de pratiquer certaines activités. Conformément à la réglementation, tout traitement médical doit être spécifié au responsable de la structure par écrit sur la fiche de sanitaire de liaison et **accompagné obligatoirement de l'ordonnance du médecin**. Le médicament, afin d'éviter tout incident, ne devra pas transiter par l'enfant, mais être remis directement au directeur / directrice dans son emballage d'origine et marqué au nom de l'enfant. Aucun traitement ne sera administré par l'équipe à l'enfant sans ces documents.

Les allergies alimentaires ne pourront être respectées que dans la mesure où un certificat médical sera fourni par le responsable légal de l'enfant. Dans le cadre de son projet éducatif, respectueux de la laïcité et du 'vivre ensemble', les Francas ne mettent pas en place de projet individualisé pour les repas.

Les enfants ne doivent pas être atteints de maladie contagieuse susceptible de nuire à la santé de leurs camarades. En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra pas être accueilli au sein de la structure. Une information par voie d'affichage sera diffusée si un cas de contagion était constaté ou porté à notre connaissance.

Pour les enfants présentant des problèmes de santé ou un handicap nécessitant un accueil particulier, une réunion entre le responsable de la structure, les parents et le collectif « 100% loisirs, vers un accueil pour tous » sera organisée afin d'élaborer le projet d'accueil.

En cas d'accident concernant l'enfant, les Francas des Vosges s'engagent à prévenir la famille, le médecin de famille ou un médecin disponible. Dans le cas d'un accident grave, le responsable contactera le SAMU (15) qui prendra les décisions nécessaires (intervention des pompiers, lieu d'hospitalisation, etc.). En aucun cas, le personnel de la structure ne prendra en charge le transport de l'enfant.

Assurance :

L'association souscrit une assurance responsabilité civile et matérielle, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets. Les dommages subis par les enfants ne pourront être indemnisés que dans la mesure où la responsabilité de la structure sera engagée. Dans le cas contraire, il est rappelé aux parents et responsables légaux que les enfants doivent être couverts par leur assurance personnelle. Au titre des dommages que peut causer votre enfant, il est indispensable qu'il soit garanti dans le cadre d'un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » couvrant les activités péri et extra scolaires.

Article 8 : LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Litiges :

En cas de litige, les Francas se réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires à la régularisation de la situation. Ainsi, en cas de comportement d'un enfant mettant en difficulté la gestion du groupe ou sa sécurité, il pourra être exclu temporairement de tout ou partie des activités prévues.

Le non-respect de ce règlement intérieur pourra entraîner un refus temporaire ou définitif de l'enfant sur la structure.

Réclamations :

Ces conditions générales pourront être reconsidérées dans le cadre des conventions passées avec nos clients, collectivités et comités d'entreprises.

Les prix mentionnés dans les tarifs sont valables sous réserve d'erreur de composition.

Les activités et programmes annoncés ne sont pas contractuels et feront l'objet d'un travail pédagogique avec les enfants. Ainsi, l'ensemble de la proposition de départ peut être modifiée par les enfants. Les Projets de départ (mini-camp) seront, malgré tout, prévus en avance afin de permettre à tous de s'organiser.

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports

Pour les centres de loisirs et de vacances, les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 60 jours après la fin du séjour par téléphone, mais devront obligatoirement être suivies d'un courrier.

Article 9 : DROIT A L'IMAGE

Sauf mention contraire spécifiée sur la fiche d'inscription avant signature, l'association se réserve le droit :

- de conserver les créations des enfants nécessaires à la réalisation d'un projet collectif spécifique (fête, exposition...)
- d'utiliser les photographies des enfants pour affichage au sein de la structure et/ou sur les supports de communication interne (journal de la structure, site internet, plaquettes, ...) et institutionnelle.

Les parents sont invités à découvrir ces réalisations et/ou reportages lors de rencontres programmées. Les Informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'activité. Les destinataires des données sont les personnels en charge de la gestion. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux Francas des Vosges.

Article 10 : ÉVOLUTION DES MESURES SANITAIRES COVID 19

Les mesures sanitaires étant susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales, notre organisation pourrait également s'adapter en conséquence. Si tel était le cas, le directeur des mini-camps en informera les parents.

Règlement intérieur validé, le 05 avril 2022

Pour les Francas des Vosges

M. Le Président



-
- ✓ **Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur des centres de loisirs éducatifs et m'engage à le respecter.**
 - ✓ J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées.
 - ✓ J'autorise les organisateurs à prendre toutes mesures, en cas d'urgence médicale. Il sera fait appel aux services d'aide médicale urgente du centre 15 chargés d'évaluer la situation et de déclencher la réponse adaptée. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.
 - ✓ Je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs, en raison des soins prodigués.

A le

En deux exemplaires

Signature d'un responsable légal

Précédé de la mention

«Lu et Approuvé »

Association Départementale des Francas des Vosges

7 quartier de la Magdeleine - 88000 EPINAL

Tél: 03 29 82 48 08 - E-mail: contact@francas-vosges.org

Membre de la Fédération des Francas, Fédération Laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Complémentaire de l'Enseignement Public et agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports